



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



# **Recueil des Actes Administratifs**

**Edition spéciale n° 132 – 27/06/2025**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

# Préfecture de la Moselle

## **Recueil des Actes Administratifs**

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 27/06/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la Préfecture et des sous préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.

Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

ARRETE n°2025 - 1693 du 27 juin 2025

**PORTANT REQUISITION DE PHARMACIENS TITULAIRES D'UNE OFFICINE DE  
PHARMACIE POUR ASSURER LES SERVICES DE GARDE ET D'URGENCE**

---

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre national du mérite**

- VU** le Code de santé publique, et notamment les articles L.5125-1-1 A ; L. 5125-17 et R. 4235-49 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2542-1 ;
- VU** le Code de la défense, et notamment les articles L.2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination du Préfet de la Moselle – Monsieur Pascal Bolot ;
- VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de la directrice de cabinet du préfet de la Moselle - Mme MERCURY-GIORGETTI Jacqueline ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Madame Ratignier-Carbonneil Christelle ;
- VU** la décision du Conseil d'État n° 390601 du 21 février 2018 ;
- VU** l'arrêté DCL n°2025-A-46 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Jacqueline Mercury-Giorgetti, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;
- VU** l'appel à la grève illimitée en date du de la participation aux services de garde et d'urgence porté par l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine (USPO) en date du 25 juin 2025 ;



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- VU** l'appel à la grève illimitée de la participation aux services de garde et d'urgence lancé par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) en date du 24 juin 2025 ;
- VU** l'appel du syndicat départemental de la Moselle affilié à la FSPF appelant ses adhérents à la grève illimitée de la participation aux services de garde et d'urgence en date du 24 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** l'importance des missions indispensables à la santé publique confiées aux pharmaciens d'officine énoncées par l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique susvisé, à savoir notamment la contribution aux soins de premier recours, la participation à la mission de service public de la permanence des soins et à la dispensation des médicaments ;

**CONSIDERANT** que l'article L. 5125-17 du Code de la santé publique dispose que « *Toutes les officines de la zone (...) sont tenues de participer à ces services de garde et d'urgence* » ;

**CONSIDERANT** que l'article R. 4235-49 du Code de la santé publique dispose que « *Les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence (...)* » et que « *les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service* » ;

**CONSIDERANT** que ces missions ne peuvent être exercées par d'autres professionnels de santé ou établissements autres que les officines de pharmacie ;

**CONSIDERANT** que l'USPO et la FSPF, à savoir les deux syndicats les plus représentatifs de la profession, tant au plan national que local, ont lancé un appel à cesser la participation aux services de garde et d'urgence à compter du 1er juillet 2025, pour une durée illimitée ;

**CONSIDERANT** que l'ARS a demandé à l'USPO et la FSPF de rappeler aux offices de pharmacie l'importance de se signaler grévistes en vue d'organiser un accès minimum aux soins pour la population ;

**CONSIDERANT** les plannings de garde transmis par les organisations représentatives de la profession en charge de l'organisation du service de garde et d'urgence des officines de pharmacie pour le département de la Moselle en date du 27 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'en l'absence d'obligation de déposer un préavis de grève, le nombre exact d'officines participant au mouvement ne peut être précisément connu ;

**CONSIDERANT** qu'un service de garde et d'urgence des pharmacies d'officine correspond par définition, à la mise en œuvre d'un service minimum permettant de répondre aux demandes urgentes en dehors des jours et des heures d'ouverture généralement pratiqués par les officines de pharmacie ;

**CONSIDERANT** que la cessation d'activité de nombreuses officines pharmaceutiques crée un risque de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population et, par voie de conséquence, est de nature à créer un risque sanitaire pour les patients ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour un pharmacien d'officine de participer à la mission de service public de la permanence des soins conformément à l'article L 5125-17 du Code de santé publique ; qu'à cet effet, le service est organisé pour répondre aux besoins de la population au titre de la permanence des soins ; que la permanence des soins garantit un service minimum d'accès aux soins pour la population ;



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONSIDERANT** que la cessation d'activité de ces officines, normalement en charge des services de garde et d'urgence, en cette période estivale pendant laquelle l'offre de soins est déjà par définition réduite, remet en cause la permanence des soins dans son ensemble et compromet, de ce fait, la sécurité sanitaire de la population du département de la Moselle ;

**CONSIDERANT** que la situation sanitaire dans le département de la Moselle est marquée par de fortes tensions pesant sur le système hospitalier et qu'il est nécessaire dès lors d'éviter tout afflux supplémentaire de patients dans l'impossibilité d'accéder aux médicaments nécessaires, auprès de l'officine devant assurer le service de garde et d'urgence ;

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public ;

**CONSIDERANT** que la situation revêt un caractère d'urgence dans le département de la Moselle ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, dès lors d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée par le biais de la réquisition ;

**CONSIDERANT** l'impossibilité pour les pouvoirs publics, face au risque grave pour la santé publique, d'assurer une permanence des soins par la mise en œuvre de mesures moins contraignantes ;

**CONSIDERANT** l'impossibilité pour l'administration, de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens notamment au regard de son obligation de garantir une couverture territoriale du département par une pharmacie ; que malgré l'absence de formalité individuelle préalable et obligatoire de déclaration de grève, l'ARS a pris toutes les dispositions permettant de recenser, avant le déclenchement de la grève, le nombre de pharmacies grévistes ; que néanmoins le nombre de grévistes s'étant signalés ne permet pas à l'administration de prendre toutes autres mesures que de procéder à des réquisitions pour assurer une couverture minimale du territoire ;

**SUR** proposition de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est ;



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## ARRETE

**Article 1er** - Les pharmaciens titulaires d'une officine de pharmacie dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont réquisitionnés aux dates et horaires précisés en annexe afin d'assurer un service de garde et d'urgence permettant d'assurer une permanence des soins.

**Article 2** – Les pharmaciens titulaires d'une pharmacie d'officine ainsi réquisitionnés sont chargés de l'exécution de cet arrêté, c'est-à-dire sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine de pharmacie pendant la période de réquisition.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** – Le préfet de Moselle, la directrice de cabinet du préfet de la Moselle, la directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est, la directrice interdépartementale de la police nationale, le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et notifié aux pharmaciens titulaires d'une officine de pharmacie réquisitionnés.

Fait à Metz, le 27 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet du préfet,

Jacqueline MERCURY-GIORGETTI

ANNEXE LISTANT LES PHARMACIENS TITULAIRES D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE  
REQUISITIONNÉS

<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025</b>				
<b>Nom d'usage</b>	<b>Nom de naissance</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
FOERDERER	SCHOLTUS	Viviane	19h à 9h00 12h à 14h00	10, rue du Marechal Foch 57440 ALGRANGE
ANDRES STAUDER	STAUDER STAUDER	Laetitia Angie	19h à 8h30 12h à 14h00	38, rue du Marechal Foch 57230 BITCHE
HORTEGAT	GEISBAUER	Marie-Anne	19h à 9h00	202, rue principale 57490 CARLING
RICHARD HERZOG	HEIT HERZOG	Martine Jerome	19h à 9h00	7, place de la république 57590 DELME
GIAROLI LECOCQ-CHRYSSOS	MARKOCIC GIAROLI	Elisabeth Emmanuelle	20h à 8h00	37, place de la république 57310 GUENANGE
MULLER	BARTH	Sarah	19h à 8h30	10, rue de creutswald 57880 HAM SOUS VARSBERG
BLEU	BLEU	Jean-Sébastien	20h à 8h00	96, rue nationale 57600 MORSBACH
LEROUX	BUSO	Audrey	19h à 8h00	2 A avenue berlioz 57120 ROMBAS

YILDIZ	YILDIZ	Murat	21h à 8h00 19h à 21h00	16, rue bourgun 57430 SARRALBE
ANCEL LEJEUNE	ANCEL LEJEUNE	Jennifer François	20h à 8h00	5, rue de Paris 57100 THIONVILLE
GEORGE	GEORGE	Amandine	21h à 7h30	4, place du docteur Charcot 57140 WOIPPY
BONNEFON	MARTZ	Catherine	19h à 8h00	6, rue de la faïencerie 57565 NIDERVILLER

**Mercredi 02 juillet 2025**

<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
FOERDERER	SCHOLTUS	Viviane	19h à 9h00 12h à 14h00	10, rue du Marechal Foch 57440 ALGRANGE
MEYER	MEYER	FATIMA	19h à 8h30 12h à 14h00	1, place général Bizot 57230 BITCHE
SCHOUMACHER CHANSON	SCHOUMACHER CHANSON	Elise Bertrand	19h à 8h30	30, place de la république 57220 BOULAY MOSELLE
RICHARD HERZOG	HEIT HERZOG	Martine Jerome	19h à 9h00	7, place de la république 57590 DELME
GIAROLI LECOCQ- CHRYSSOS	MARKOCIC GIAROLI	Elisabeth Emmanuelle	20h à 8h00	37, place de la république 57310 GUENANGE

MEYER	MEYER	Arnaud	21h à 8h00 19h à 21h00	3, place du Général de Gaulle 57990 HUNDLING
MONNET	MONNET	François	19h à 9h00	8, rue des généraux Altmayer 57500 SAINT AVOLD
DIDELOT	DIDELOT	Virginie	19h à 8h00	15 bis, rue Erckmann Chatrian 57400 SARREBOURG
DARRIEUMERLOU	DARRIEUMERLOU	Emmanuel	20h à 8h00	9, place Chalais 57350 STIRING WENDEL
ANCEL LEJEUNE	ANCEL LEJEUNE	Jennifer François	20h à 8h00	5, rue de Paris 57100 THIONVILLE
HOEFFLER	HOEFFLER	Bérandère	19h à 8h00	3, rue Mozart 57280 MAIZIERES LES METZ
HUGUENY GRANG	HUGUENY GRANG	Cyril Jean-Philippe	21h à 7h30	3, rue du cuvion 57070 METZ
<b>Jeudi 03 juillet 2025</b>				
<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
BOHL	SAUDER	Annick	19h à 8h30	9, rue des canaries 57150 CREUTZWALD
RICHARD HERZOG	HEIT HERZOG	Martine Jerome	19h à 9h00	7, place de la république 57590 DELME

BESCH-LALMAND	LALMAND	Sylvie	19h à 9h00 12h à 14h00	8, avenue de Metz 57290 FAMECK
JANUS	SCHAAL	Céline	20h à 8h00	28, rue de l'église 57460 KERBACH
WEYLAND	DELLINGER	Christelle	19h à 8h30 12h à 14h00	1 A, rue de Sarreguemines 57260 LEMBERG
PEZZOLATO	PEZZOLATO	Caroline	19h à 8h00	98, rue du général Leclerc 57790 LORQUIN
PELTIER	LYSZYK	Stéphanie	21h à 7h30	14, rue Gambetta 5700 METZ
BANY	ABDUL BAKI	Samuel	19h à 9h00	4, rue Transvaal 57500 SAINT AVOLD
MONIQUE MONIQUE	MONIQUE MONIQUE	Antoine Thierry	19h à 21h00 21h à 8h00	1, rue du marquis de Chamborand 57200 SARREGUEMINES
GEORGES	GEORGES	Enguerrand	20h à 8h00	19, rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE
HOEFFLER	HOEFFLER	Berangère	19h à 8h00	3, rue Mozart 57280 MAIZIERES LES METZ
SCHILD- DELATTRE	DELATTRE	Sylvie	19h à 8h00	19, rue de Phalsbourg 57445 REDING
JACOPS	JACOPS	Laurence		

**Vendredi 04 juillet 2025**

<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
LIBOTTE	LIBOTTE	Laurence	19h à 8h30	11, rue de la Houve 57150 CREUTZWALD
RICHARD HERZOG	RICHARD HERZOG	Martine Jérôme	19h à 9h00	7, place de la république 57590 DELME
KUHN	KUHN	Frederique	19h à 8h00	4, rue de l'hôtel de ville 57930 FENETRANGE
WEBER	WEBER	Anne-Laure	20h à 8h00	72, rue nationale 57600 FORBACH
NASY	NASY	Florence	19h à 8h00	63, rue de la Gare 57300 HAGONDANGE
MICHAYEWICZ	MICHAYEWICZ	Natacha	19h à 9h00	19 A, rue du General de gaulle 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD
BEHEM	BEHEM	Grégoire	21h à 7h30	32, rue Serpenoise 5700 METZ
DANIEL	DANIEL	Véronique	19h à 21h00 21h à 8h00	59, rue Wilson 57510 PUTTELANGE AUX LACS
GEORGES	GEORGES	Enguerrand	20h à 08h00	19, rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE

CHRISTOPHE	CHRISTOPHE	Benjamin	20h à 8h00	36, rue de la Libération 57870 TROISFONTAINES
MEYER	STEYER	Virginie	12h à 14h00 19h à 8h30	3, place de la Mairie 57720 VOLMUNSTER
MADEJSKI	MADEJSKI	KAMIL	19h à 09h00 12h à 14h00	43, rue du Maréchal Foch 57700 HAYANGE
<b>Samedi 05 juillet 2025</b>				
<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
AMICE	AMICE	Géraldine	19h à 09h00 17h à 19h00	3 rue Pierre-Paul Demoyen 54280 CHAMPENOUX
LEICK	LEICK	Marine	19h à 08h30 17h à 19h00	39, rue de la république 57320 BOUZONVILLE
TROGNON	TROGNON	Gerald	18h à 19h00 19h à 09h00 12h à 14h00	8, avenue Jeanne d'arc 57290 FAMECK
LANG	LANG	Anette	20h à 08h00 19h à 20h00	34, avenue Erckmann Chatrian 57800 FREYMING MERLEBACH
NAGEL	NAGEL	Patrice	19h à 08h00	63, rue de la Gare 57300 HAGONDANGE

DALLA COSTA	DALLA COSTA	Emilie	20h à 08h00	57, rue du Général Patton 57330 HETTANGE GRANDE
LIBERT STEIN-LIBERT	LIBERT STEIN	BENJAMIN Clémence	21h à 7h30	24, Rue saint livier 57000 METZ
BOULBEN	BOULBEN	Mathieu	17h à 19h00 19h à 09h00	30, rue du Président Poincaré 57340 MORHANGE
AUTHER	AUTHER	Aurèlie	21h à 08h00 19h à 21h00	28, rue du château 57200 REMELFING
LENNINGER	LENNINGER	Olivier	19h à 08h30 12h à 14h00	21, rue des alliés 57410 ROHRBACH LES BITCHE
SCHOUMACHER	SCHOUMACHER	Marie	18h à 19h00 19h à 09h00	2, rue Hirschauer 57500 ST AVOLD
REIN	REIN	Virginie	19h à 8h00	28, Place du Marché 57400SARREBOURG
HAMELIN-BOYER SCHWARTZMANN	HAMELIN-BOYER SCHWARTZMANN	JEAN- CHRISTOPHE JEAN- MICHEL	20h à 08h00 19h à 20h	12 A, allée de la libération 57100 THIONVILLE
<b>Dimanche 06 juillet 2025</b>				
<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
AMICE	AMICE	Géraldine	09h à 19h00 19h à 09h00	3 rue Pierre-Paul Demoyen 54280 CHAMPENOUX

CHATOR	CHATOR	Frederic	19h à 08h30 08h30 à 19h00	5, rue de la gare 57150 CREUTZWALD
APPREDERISSE PARMENTIER	LINGENHELD WERLI	VIRGINIE PASCALE	08h à 19h00 19h à 08h00	7, rue Saint-Léon IX 57850 DABO
TROGNON	TROGNON	Gerald	19h à 09h00 09h à 19h00	8, avenue Jeanne d'arc 57290 FAMECK
LEROY	LEROY	Juliette	08h à 20h00 20h à 08h00	44, rue nationale 57600 FORBACH
DALLA COSTA	DALLA COSTA	Emilie	20h à 08h00 08h à 20h00	57, rue du Général Patton 57330 HETTANGE GRANDE
BOULBEN	BOULBEN	Mathieu	09h à 19h00 19h à 09h00	30, rue du Président Poincaré 57340 MORHANGE
LAGRANGE LAGRANGE	LAGRANGE LAGRANGE	Michel Charles	21h à 08h00 08h à 21h00	12c, rue Robert Schuman 57510 PUTTELANGE AUX LACS
SCHMITT	SCHMITT	Rolande	19h à 08h30 08h30 à 19h	4, rue de la Libération 57410 ROHRBACH LES BITCHE
CERF	CERF	Daniel	19h à 09h00 09h à 19h00	1, rue de Brack 57500 ST AVOLD
ZIMMERMANN	ZIMMERMANN	Christian	19h à 08h00 08h à 19h00	10, rue de la poste 57400 SARREBOURG

HAMELIN-BOYER SCHWARTZMANN	HAMELIN-BOYER SCHWARTZMANN	JEAN-CHRISTOPHE JEAN-MICHEL	20h à 08h00 08h à 20h00	12 A, allée de la libération 57100 THIONVILLE
BERTRAND	BERTRAND	Michel	08h à 19h00 19h à 08h00	62, grand 'rue 57280 MAIZIERES LES METZ
RIGOLLET	RIGOLLET	Vincent	07h30 à 21h00 21h à 07h30	49, route de Lorry 57050 METZ
<b>Lundi 07 juillet 2025</b>				
<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
AMICE	AMICE	Géraldine	19h à 09h00	3 rue Pierre-Paul Demoyen 54280 CHAMPENOUX
CHATOR	CHATOR	Frederic	19h à 08h30	5, rue de la gare 57150 CREUTZWALD
KOCH	KOCH	Rachel	19h à 09h00	13, rue du Maréchal Foch 57490 L HOPITAL
WEYLAND	WEYLAND	Christelle	19h à 8h30 12h à 14h00	1 A, rue de Sarreguemines 57260 LEMBERG
BOULBEN	BOULBEN	Mathieu	19h à 09h00	30, rue du Président Poincaré 57340 MORHANGE
BUHLER	BUHLER	Elisabeth	19h à 08h00	2, place d'armes 57370 PHALSBOURG

ALISON	OWSIANY	Julie	20h à 8h00	122, rue nationale 57350 STIRING WENDEL
HAMELIN-BOYER SCHWARTZMANN	HAMELIN-BOYER SCHWARTZMANN	JEAN- CHRISTOPHE JEAN- MICHEL	20h à 8h00	12 A, allée de la libération 57100 THIONVILLE
BERTRAND	BERTRAND	Michel	19h à 08h00	62, grand 'rue 57280 MAIZIERES LES METZ
ZIMMER- GEERAERT	ZIMMER- GEERAERT	Nathalie	21h à 08h00 19h à 21h00	1, rue de tisserands 57915 WOUSTIVILLER
CONRAUX	CONRAUX	Michele	19h à 09h00 12h à 14h00	3, rue des Capucines 57700 HAYANGE
TALANSIER DAILLY	TALANSIER DAILLY	Melanie Marie	21h à 07h30	5, rue Joseph Henot 57070 METZ

**Mardi 08 juillet 2025**

<b>NOM</b>	<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse de l'officine de pharmacie concernée</b>
AMICE	AMICE	Géraldine	19h à 09h00	3 rue Pierre-Paul Demoyen 54280 CHAMPENOUX
ANDRES STAUDER	STAUDER STAUDER	Laetitia Angie	19h à 08h30 12h à 14h00	3, rue du Marechal Foch 57230 BITCHE
HENRARD-RAPPIN	RAPPIN	Aline	20h à 08h00	CC les Alliés – place de la libération 57800 FREYMING MERLEBACH

LEVEQUE SCHMIDT	GERARDIN SCHMIDT	Isabelle Thierry	19h à 09h00 12h à 14h00	64, place de la république 57240 KNUTANGE
ANDRE	ANDRE	Eric	19h à 08h30	2, place du Château 57550 MERTEN
MASIUS PLAGNOL	MASIUS PLAGNOL	Alice Thibaut	21h à 07h30	10, place Saint Louis 57000 METZ
BOULBEN	BOULBEN	Mathieu	19h à 09h00	30, rue du Président Poincaré 57340 MORHANGE
SCHATZ	SCHATZ	Jean-François	19h à 08h00	26, place d'Armes 57370 PHALSBOURG
GIERDEN	GIERDEN	Caroline	19h à 08h00	4, rue de Metz 57120 ROMBAS
BARBIER- TOUSSAINT	BARBIER	Clémence	19h à 09h00	64, rue de la Carrière 57500 ST AVOLD
SIEGWART- MARTZ	MARTZ	Veronique	21h à 08h00 19h à 21h00	16, rue des généraux Cremer 57200 SARREGUEMINES
RINALDI	RINALDI	David	20h à 08h00	2, rue Mathias Kleffert 57100 THIONVILLE

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1  
Tél. 03 87 34 87 34

---

Contact : [pref-imprimerie@moselle.gouv.fr](mailto:pref-imprimerie@moselle.gouv.fr)

---

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle